



Rambouillet

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT

**SUR RENDEZ VOUS
SUR LE SITE DE LA VILLE**
www.rambouillet.fr

Mairie de Rambouillet
Service État civil-Citoyenneté

Place de la Libération - 78120 Rambouillet

 01 75 03 40 10

@ etat.civil@rambouillet.fr

Heures d'ouverture :
Lundi-Mardi-Mercredi-Vendredi

8h45-12h15 et 13h30-17h30

Jedi

13h30-19h30

(13h30-17h30 pendant les vacances scolaires de la zone C)

Samedi

8h45-12h15

Pièces à fournir pour

Pièces à Fournir	Première demande ou renouvellement d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
Pièces élémentaires	<input type="checkbox"/> Pré-demande sur le lien de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) à remplir et imprimer : https://passeport.ants.gouv.fr/ ou formulaire Cerfa à remplir en mairie <input type="checkbox"/> Photos en couleur de moins de 6 mois réalisées par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur. Ne pas découper la plaquette de photos <input type="checkbox"/> Un justificatif de domicile récent original ou facture internet
Si le demandeur est hébergé :	<input type="checkbox"/> Justificatif original récent de l'hébergeant, facture internet (hors 2 D-Doc) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité de l'hébergeant (original) <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement signé par l'hébergeant
Le demandeur est mineur Si séparation des parents	<input type="checkbox"/> Pièce d'identité du parent accompagnant le mineur <input type="checkbox"/> Jugement ou attestation d'accord amiable
Si garde alternée	<input type="checkbox"/> Justificatif de domicile des deux parents <input type="checkbox"/> Attestation du deuxième parent autorisant à faire la démarche <input type="checkbox"/> Pièce d'identité des deux parents
Justificatif du 2 ^e nom	<input type="checkbox"/> Acte de mariage de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Jugement de divorce <input type="checkbox"/> Acte de décès de l'époux
Pièces supplémentaires	<input type="checkbox"/> Ancienne carte nationale d'identité <input type="checkbox"/> Ancien passeport <input type="checkbox"/> ou carte avec photo en l'absence des documents ci-dessus (permis de conduire, carte vitale...)
Si Perte ou Vol	<input type="checkbox"/> Déclaration de perte (en mairie) ou de vol (commissariat) <input type="checkbox"/> Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois
Timbre Fiscal Passeport mineurs de moins de 15 ans	<input type="checkbox"/> 17€
Timbre Fiscal Passeport mineurs de plus de 15 ans	<input type="checkbox"/> 42€
Timbre Fiscal Passeport pour les majeurs	<input type="checkbox"/> 86€
Timbre Fiscal carte nationale d'identité	<input type="checkbox"/> 25€ pour la perte ou le vol
Justificatif de nationalité française	Pour la première demande de titre suite à naturalisation : acte de naissance en version papier de moins de trois mois du service état civil de Nantes
Tutelle /curatelle	Jugement

Carte Nationale d'Identité et Passeport

A savoir

Vous devez fournir les originaux des pièces qui vous sont demandées.

- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - Facture eau, gaz, téléphone, assurance habitation, avis d'imposition, taxe d'habitation, électricité...au nom du demandeur.
 - Vous êtes sans domicile :
Attestation d'organismes humanitaires agréés pour la domiciliation ou un centre communal (ou intercommunal) d'action sociale (CCAS ou CIAS) ; le nom de l'organisme ne figure pas sur la pièce d'identité ; seule son adresse sera indiquée.
- Les timbres fiscaux :
 - A acheter dans un bureau de tabac ou sur internet : timbres.impots.gouv.fr
- Présence obligatoire de tout demandeur au dépôt du dossier.
Un mineur doit être accompagné de l'un de ses parents ou de son représentant légal
- Retrait du titre exclusivement par son titulaire, sans rendez-vous.
A partir de 12 ans, le mineur devra être présent au retrait, accompagné de son représentant légal.
- A défaut de retrait du titre après trois mois de mise à disposition, le titre est détruit par la mairie.



Recommandations photo :

- La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.
- L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée (dents non visibles).
- La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard, serre-tête ou chouchous).
- Le visage doit être dégagé et les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage.
- Les oreilles doivent être dégagées.
- Si vous portez des lunettes, merci de les enlever.
- Le cou doit être dégagé : ne pas porter de sweat à capuche, écharpe...

Cette liste n'est pas limitative.

